



++Département : ISERE
Arrondissement : GRENOBLE
Canton : FONTAINE / SEYSSINET

Envoyé en préfecture le 04/04/2013

Reçu en préfecture le 04/04/2013

Affiché le

SLOW

Ville de : SEYSSINET PARISSET

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 25 mars 2013 – n° 001

L'an deux mil treize le 25 mars 2013 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SEYSSINET-PARISSET étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de Marcel REPELLIN, Maire

En exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 29

La séance à été publique

Etaient présents :

Mmes et Mr ALLAMANNO, ALLAMANNO, BIGALLET, BLIN, BOMBINO, BOUSSARD, BRAUD, BROUZET, CHATAIN, CHAZELET, GAUTHIER, GONNET, GUGLIELMI, GUIGUI, JAULIN, LANCELON-PIN, LECCHINI, LISSY, LOVEIKO, MALLIER, OLYMPIEFF, PAULIN, PICCARRETA, QUANTIN, REPELLIN, ROSTAN, ROUESSARD, SPIRHANZL, TORNABENE,

Etaient absents et excusés :

Mmes et Mr CHOPIN, COULOMB-MESSAGER, DINI, FAURE, MECCA
Christophe CHOPIN donne pouvoir à Guillaume LISSY -

Il a été procédé, conformément à l'article L. 121-14 du code des Communes, à l'élection de Secrétaires pris dans le sein du conseil ; Guy CHATAIN et Alain ROUESSARD ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été désignés pour remplir ces fonctions, qu'ils ont acceptés assistés de Pierre-Yves DROGUE, fonctionnaire territorial

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 17 décembre 2012.

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en
Préfecture le :
et la publication le :

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 17 décembre 2012.

Exposé :

Monsieur le Maire met aux voix le procès verbal de la séance du 17 décembre 2012.

Délibération :

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le procès verbal de la séance du 17 décembre 2012

Certifiée conforme

En Mairie le 26 mars 2013

Le Maire

M.REPELLIN



++Département : ISERE
Arrondissement : GRENOBLE
Canton : FONTAINE / SEYSSINET

Envoyé en préfecture le 04/04/2013

Reçu en préfecture le 04/04/2013

Affiché le

SLOW

Ville de : SEYSSINET PARISET

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 25 mars 2013 – n° 002

L'an deux mil treize le 25 mars 2013 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SEYSSINET-PARISET étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de Marcel REPELLIN, Maire

En exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 29

La séance à été publique

Etaient présents :

Mmes et Mr ALLAMANNO, ALLAMANNO, BIGALLET, BLIN, BOMBINO, BOUSSARD, BRAUD, BROUZET, CHATAIN, CHAZELET, GAUTHIER, GONNET, GUGLIELMI, GUIGUI, JAULIN, LANCELON-PIN, LECCHINI, LISSY, LOVEIKO, MALLIER, OLYMPIEFF, PAULIN, PICCARRETA, QUANTIN, REPELLIN, ROSTAN, ROUESSARD, SPIRHANZL, TORNABENE,

Etaient absents et excusés :

Mmes et Mr CHOPIN, COULOMB-MESSAGER, DINI, FAURE, MECCA
Christophe CHOPIN donne pouvoir à Guillaume LISSY -

Il a été procédé, conformément à l'article L. 121-14 du code des Communes, à l'élection de Secrétaires pris dans le sein du conseil ; Guy CHATAIN et Alain ROUESSARD ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été désignés pour remplir ces fonctions, qu'ils ont acceptés assistés de Pierre-Yves DROGUE, fonctionnaire territorial

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE

Compte-rendu des décisions du maire prises depuis le dernier conseil municipal

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en
Préfecture le :
et la publication le :

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE

Compte-rendu des décisions du maire prises depuis le dernier conseil municipal

Exposé :

Le rapporteur de la commission rend compte au Conseil Municipal des décisions prises depuis le dernier conseil municipal dans le cadre des délégations du Maire.

2012/109 : acceptant de confier le marché de travaux d'installation électrique de l'Eglise Saint Pierre à l'entreprise DELESTRE INDUSTRIE (49) pour un montant total de 16 038.41 € HT, décomposé comme suit :

- montant de la tranche ferme (chauffage de la Nef) 11 924.21 € HT
- montant de la tranche conditionnelle (chauffage des bas côtés et du Choeur) 4 054.20 € HT

2012/110 : acceptant de confier le marché à procédure adaptée à bons de commande de missions de conseil et d'accompagnement de la collectivité pour la mise en place d'une démarche qualité et l'obtention de la certification ISO 9001 à Mr Stéphane DEHAME (69) pour un montant annuel maximum de 30 000 € HT et une durée d'un an reconductible deux fois.

2012/111 : acceptant de conclure avec l'entreprise TOTAL RAFFINAGE MARKETING à Paris titulaire du marché à bons de commande de fourniture de carburants et de prestations annexes par cartes accréditatives, passé dans le cadre d'un groupement de commandes entre la commune et le CCAS, un avenant n°1 ayant pour objet d'augmenter la quantité maximum annuelle de litres de gazole pouvant être commandée et de la porter à 18 500 litres.

2012/112 : acceptant de conclure avec le groupement d'entreprises PROBESYS/INFOSAONE à Fontaine, titulaire du marché subséquent n° 2 « site internet » de l'accord-cadre mono-attributaire « messagerie collaborative, gestion de contenu : sites intranet et internet, gestion électronique de documents », un avenant n° ayant pour objet :

- de supprimer les prestations de maintenance et d'hébergement du marché subséquent n° 2 afin qu'elles fassent l'objet d'un marché subséquent en particulier
- de prolonger le délai d'exécution des prestations du marché subséquent n° 2, durée d'un mois, soit jusqu'au 20 janvier 2013 en raison du report par les services du pouvoir adjudicateur de la date de mise en production du site internet de la commune

2012/113 et 2012/114 : annulé car passé en délibération

2012/115 : acceptant de conclure un contrat pour l'accès et l'utilisation du logiciel Metrizz Patrimoine VERTUOZ, permettant d'analyser la performance énergétique et environnementale du patrimoine avec la société GDF SUEZ à Paris pour un montant de mise en service de 1 704.50 € HT et d'abonnement annuel de 2 208 € HT. Le contrat est conclu pour une durée d'un an, reconductible deux fois.

2012/116 : acceptant de renouveler la convention fixée pour un an, avec Monsieur Hervé PEREZ pour l'occupation à titre précaire et révocable du garage n° 2 dépendant de l'immeuble bâti communal situé 21 rue Pasteur pour une redevance mensuelle de 62.44 €.

2012/117 : acceptant de confier le marché à procédure adaptée de fournitures et maintenance d'une balayeuse aspiratrice à l'entreprise SAS 3D (62) pour les montants suivants :

- acquisition du véhicule : 132 384 € HT
- prestations de maintenance pour une durée de deux ans à compter de la réception du véhicule : 6 228 € HT

de confier la reprise de l'ancien véhicule MATHIS MILLENIUM de novembre 2004 à l'entreprise SAS pour un montant de 2 000 €

2012/118 : acceptant de conclure le marché subséquent n°4 « hébergement du site internet » avec le titulaire de l'accord cadre, le groupement d'entreprises PROBESYS/INFOSAONE à Fontaine, pour une durée d'un an à compter du 10 janvier 2013, reconductible deux fois et les montants suivants :

- 250 € HT pour la mise en service de l'hébergement
- 300 € HT pour l'hébergement annuel

2012/119 : acceptant de conclure le marché subséquent n°5 « maintenance du site internet » avec la titulaire de l'accord cadre, le groupement d'entreprises PROBESYS/INFOSAONE à Fontaine pour une durée d'un an reconductible deux fois à compter de la date de notification de la décision de réception des prestations du marché subséquent n°2 « site internet » pour un montant pour la première année de maintenance de 1 200 € HT.

2012/120 : acceptant de conclure avec l'entreprise JACQUES RIVAL ENVIRONNEMENT à Vinay titulaire du lot 1 « entretien des sols et des plantations » du marché à bons de commande d'entretien des espaces verts, un avenant N°1 ayant pour objet de tenir compte des modifications intervenues dans le bordereau des prix unitaires.

2013/001 : acceptant d'accorder la protection fonctionnelle à un agent de la police municipale en fonction depuis le 1^{er} janvier 2008 à Seyssinet-Pariset. Cette protection sera effective notamment en cas d'audition, de dépôt de plainte ou toute autre démarche juridique concernant l'agent et permettra à l'agent concerné d'être représenté par le cabinet d'avocat de son choix.

2013/002 : acceptant de contracter un emprunt à taux fixe d'un montant de 500 000 € auprès de la Banque Postale ayant son siège social à Paris pour le financement des investissements prévus au budget. Les caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

Ø Score Gissler : 1A

Ø Durée : 15 ans

Ø Echéances annuelles

∅ Taux d'intérêt fixe de 3.94%, les intérêts sont calculés sur la base d'un mois de 30 jours et d'une année de 360 jours.

∅ Amortissement du capital : constant

∅ Commission d'engagement : 0.20 % du montant du contrat de prêt

2013/003 : acceptant de contracter un contrat de ligne de trésorerie interactive d'un montant de 500 000 € auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Rhone Alpes à Lyon. Les caractéristiques de ce contrat de ligne de trésorerie sont les suivantes :

Montant : 500 000 € maximum

Durée : 1 an

Echéances annuelles

Taux d'intérêt : EONIA plus marge de 2.50%

Frais de dossier : 2 000 €

2013/004 : acceptant de conclure avec les entreprises suivantes et pour les montants suivants, un avenant n°1 aux lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9 du marché de travaux d'extension du gymnase Guétat, ayant pour objet des ajustements techniques nécessaires à la bonne exécution des travaux avec les entreprises ci-dessous

Lot	Objet du lot	Entreprise	Adresse	Montant initial du lot € HT	Montant Avenant n°1 € HT	Montant total du lot € HT	% d'augmentation du lot
1	Gros œuvre	ALLOUARD	ZI des Marais – 38350 LA MURE	58 652.83	5 160.00	63 812.83	8.80 %
2	Charpente métallique	TARDY CONSTRUCTIONS METALLIQUES	601 chemin de l'usine – ZA la Bouillardièrè – 26210 EPINOUBE	86 278.56	1 052.50	87 331.06	1.22 %
3	Couverture / Etanchéité / Bardage	ATOLL SYSTEM	Chemin des tuileries – 38570 GONCELIN	132 484.50	2 920.00	135 404.50	2.20 %
4	Menuiseries aluminium /	LOIODICE	111 cours Jean Jaurès – 38130	22 389.80	1 121.00	23 510.80	5.01 %

	Méletterie	ECHIROLLES	ECHIROLLES				
5	Cloisons / Doublages	COGNE MARION	10 cours Stalingrad – 38470 VINAY	23 931.20	2 493.00	26 424.20	10.42 %
6	Cloisons mobiles	ALGAFLEX	RD 520 – SAINT BLAISE DU BUIS (38140)	6 603.00	1 625.00	8 228.00	24.61 %
7	Menuiseries intérieures	L'ART DU BOIS	2 rue Georges Poltitzer – 38130 ECHIROLLES	21 668.35	1 305.00	22 973.35	6.02 %
8	Faux plafonds	COGNE MARION	10 cours Stalingrad – 38470 VINAY	10 030.88	590.00	10 620.88	5.88 %
9	Carrelage / Faïence	ROCHETON	53 rue du Pont Noir – 38120 SAINT EGREVE	12 084.76	158.75	12 243.51	1.31 %

2013/005 : numéro annulé décision passée par le CCAS

2013/006 : acceptant de confier le diagnostic des commerces de proximité situés sur le territoire communal au Cabinet Philippe Claveau à St Nazaire les Eymes pour un montant de 12 000 € net.

2013/007 : décision annulée et remplacée par la décision 2013/014.

2013/008 : acceptant la reconduction du projet de classes vertes dites de nature au Centre de loisirs Jean Moulin pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires. Les élèves seront transportés matin et soir par un car mis à disposition par la ville ; cette activité s'étalant de mars à juin concerne :

- les élèves des classes de CP-CE1-CE2 des écoles élémentaires à raison de deux jours, soit au total 36 jours
- les élèves des classes de grande section des écoles maternelles à raison d'un jour soit au total 6 jours
- les élèves des classes de petite et moyenne section des écoles maternelles

2013/009 : acceptant d'ester devant le Tribunal de Grande Instance dans l'affaire relative à l'occupation sans droit ni titre du logement 27 rue Roger Barbe et de désigner Maître Thierry

PONCET MONTANGE à Grenoble pour assurer la défense des intérêts communaux dans cette affaire.

2013/010 : acceptant de conclure avec l'entreprise :

- CLIMAT SANIT à Gières titulaire du lot 13 « chauffage/ventilation/ plomberies sanitaires » du marché de travaux d'extension du gymnase Guétat, un avenant n°1 ayant pour objet des travaux supplémentaires d'un montant de 3284 € cet avenant porte le montant du lot n°13 à 65 085 € HT et entraîne une augmentation de 5.31 %.
- ELECTRIC TOLERIE à Echirolles titulaire du lot 14 « électricité/courants faibles » du marché de travaux d'extension du gymnase Joseph GUETAT un avenant n°1 ayant pour objet des travaux supplémentaires d'un montant de 2 448,75 € HT, cet avenant porte le montant du lot à 31 971,32 € HT et entraîne une augmentation de 8,29 %.

2013/011 : acceptant de conclure avec l'entreprise TARDY CONSTRUCTIONS METALLIQUES à Epinouze (26) titulaire du lot 2 « charpente métallique » du marché de travaux d'extension du gymnase Guetat un avenant 2 ayant pour objet la suppression de prestations pour un montant en moins value de 16 927,59 € HT ce qui porte le montant du lot à 70 403,47 € HT et entraîne une diminution de 18,40 %.

2013/012 : acceptant de conclure un avenant 2 au marché à bons de commande de travaux d'aménagement et d'entretien des voiries et des espaces urbains portant sur la cession de ce marché par son titulaire, la société SACER SUD EST à la société COLAS RHNE ALPES AUVERGNE à Echirolles à compter du 1er janvier 2013,

2013/013 : acceptant d'annuler la décision 2013/002 du 11 janvier 2013 et de contracter un emprunt de 500 000 € auprès de la Banque Postale à Paris afin de financer les investissements 2013. Les caractéristiques de cet emprunt sont les suivantes :

Score Gissler : 1A

Durée : 15 ans

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 12/02/2013 avec versement automatique à cette date

Echéances annuelles

Taux d'intérêt fixe de 3.94%, les intérêts sont calculés sur la base d'un mois de 30 jours et d'une année de 360 jours.

Amortissement du capital : constant

Commission d'engagement : 0.20 % du montant du contrat de prêt

Remboursement anticipé : autorisé pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

2013/014 : acceptant de passer un avenant n° 1 du lot 12 « voirie/réseaux divers » du marché d'extension du gymnase Guétat portant sur le cession de ce lot par son titulaire, la société SACER SUD EST à la société COLAS RHONE ALPES AUVERGNE à Echirolles à compter du 1er janvier 2013.

2013/015 : annulée car erreur d'enregistrement

2013/016 : acceptant la convention avec les éditions GALLMEISTER pour les interventions de Mme LACOMA et Mr MEYERS à la bibliothèque pour un échange avec le public le 11 avril à 20 h. les frais d'hébergement de repas, d'honoraires et transport seront remboursés sur présentation de factures.

2013/017 : acceptant la convention d'accueil et de mise à disposition de l'espace public entre la librairie LA DERIVE et la bibliothèque à l'occasion d'une soirée littéraire autour des éditions Gallmeister le 11 avril 2013 à 19 h

Délibération :

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

VU l'avis de la Commission Administration Générale du 25 mars 2013

PREND ACTE des décisions présentées.

Certifiée conforme

En Mairie le 26 mars 2013

Le Maire

M.REPELLIN



++Département : ISERE
Arrondissement : GRENOBLE
Canton : FONTAINE / SEYSSINET

Envoyé en préfecture le 04/04/2013

Reçu en préfecture le 04/04/2013

Affiché le

SLOW

Ville de : SEYSSINET PARISET

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 25 mars 2013 – n° 003

L'an deux mil treize le 25 mars 2013 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SEYSSINET-PARISET étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de Marcel REPELLIN, Maire

En exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 30

La séance à été publique

Etaient présents :

Mmes et Mr ALLAMANNO, ALLAMANNO, BIGALLET, BLIN, BOMBINO, BOUSSARD, BRAUD, BROUZET, CHATAIN, CHAZELET, FAURE, GAUTHIER, GONNET, GUGLIELMI, GUIGUI, JAULIN, LANCELON-PIN, LECCHINI, LISSY, LOVEIKO, MALLIER, OLYMPIEFF, PAULIN, PICCARRETA, QUANTIN, REPELLIN, ROSTAN, ROUESSARD, SPIRHANZL, TORNABENE,

Etaient absents et excusés :

Mmes et Mr CHOPIN, COULOMB-MESSAGER, DINI, FAURE, MECCA
Christophe CHOPIN donne pouvoir à Guillaume LISSY -

Il a été procédé, conformément à l'article L. 121-14 du code des Communes, à l'élection de Secrétaires pris dans le sein du conseil ; Guy CHATAIN et Alain ROUESSARD ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été désignés pour remplir ces fonctions, qu'ils ont acceptés assistés de Pierre-Yves DROGUE, fonctionnaire territorial

OBJET : PATRIMOINE - GRANDS TRAVAUX ET ESPACES PUBLICS
Rapport annuel 2012 de la commission accessibilité.

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en
Préfecture le :
et la publication le :

OBJET : PATRIMOINE - GRANDS TRAVAUX ET ESPACES PUBLICS
Rapport annuel 2012 de la commission accessibilité.

Exposé :

Le rapporteur de la commission rappelle au Conseil Municipal que l'article L.2143.3 du code général des collectivités prévoit que la commission communale pour l'accessibilité des personnes en situation de handicap (CCAPH) présente chaque année au conseil municipal son rapport annuel.

La commission communale pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap (CCAPH) s'est réunie le 7 février 2013 pour examiner l'état d'avancement de la mise en accessibilité du territoire communal à travers les différentes thématiques que constituent la voirie et les espaces publics, les équipements publics communaux, les logements publics, les services de transports publics.

Le présent rapport d'activité a été adopté à l'issue de cette séance et est présenté au conseil municipal.

Délibération :

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Vu le code général des collectivités

Vu l'avis de la commission communale d'accessibilité du 7 février 2013

Vu l'avis de la commission patrimoine et espaces publics du 5 mars 2013

PREND ACTE du rapport annuel 2012 de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap ci-annexé.

DIT que ce rapport sera transmis à Monsieur le Préfet de l'Isère

Certifiée conforme

En Mairie le 26 mars 2013

Le Maire

M.REPELLIN



++Département : ISERE
Arrondissement : GRENOBLE
Canton : FONTAINE / SEYSSINET

Envoyé en préfecture le 04/04/2013

Reçu en préfecture le 04/04/2013

Affiché le

SLOW

Ville de : SEYSSINET PARISET

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 25 mars 2013 – n° 004

L'an deux mil treize le 25 mars 2013 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SEYSSINET-PARISET étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de Marcel REPELLIN, Maire

En exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 30

La séance à été publique

Etaient présents :

Mmes et Mr ALLAMANNO, ALLAMANNO, BIGALLET, BLIN, BOMBINO, BOUSSARD, BRAUD, BROUZET, CHATAIN, CHAZELET, FAURE, GAUTHIER, GONNET, GUGLIELMI, GUIGUI, JAULIN, LANCELON-PIN, LECCHINI, LISSY, LOVEIKO, MALLIER, OLYMPIEFF, PAULIN, PICCARRETA, QUANTIN, REPELLIN, ROSTAN, ROUESSARD, SPIRHANZL, TORNABENE,

Etaient absents et excusés :

Mmes et Mr CHOPIN, COULOMB-MESSAGER, DINI, MECCA
Christophe CHOPIN donne pouvoir à Guillaume LISSY -

Il a été procédé, conformément à l'article L. 121-14 du code des Communes, à l'élection de Secrétaires pris dans le sein du conseil ; Guy CHATAIN et Alain ROUESSARD ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été désignés pour remplir ces fonctions, qu'ils ont acceptés assistés de Pierre-Yves DROGUE, fonctionnaire territorial

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE

Grenoble Alpes Métropole : Présentation du rapport d'activité 2011

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en
Préfecture le :
et la publication le :

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE

Grenoble Alpes Métropole : Présentation du rapport d'activité 2011

Exposé :

Le rapporteur informe le Conseil Municipal que conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président de la communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole adresse chaque année un rapport à la commune retraçant l'activité de la collectivité.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique.

Le rapport d'activité 2011 de la Métro est consultable auprès du secrétariat de la Direction Générale.

Délibération :

et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Vu l'avis de la commission Administration Générale du 12 mars 2013

PREND ACTE de ce rapport

Certifiée conforme

En Mairie le 26 mars 2013

Le Maire

M.REPELLIN



++Département : ISERE
Arrondissement : GRENOBLE
Canton : FONTAINE / SEYSSINET

Envoyé en préfecture le 04/04/2013

Reçu en préfecture le 04/04/2013

Affiché le

SLO

Ville de : SEYSSINET PARISET

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 25 mars 2013 – n° 005

L'an deux mil treize le 25 mars 2013 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SEYSSINET-PARISSET étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de Marcel REPELLIN, Maire

En exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 30

La séance a été publique

Etaient présents :

Mmes et Mr ALLAMANNO, ALLAMANNO, BIGALLET, BLIN, BOMBINO, BOUSSARD, BRAUD, BROUZET, CHATAIN, FAURE, GAUTHIER, GONNET, GUGLIELMI, GUIGUI, JAULIN, LANCELON-PIN, LECCHINI, LISSY, LOVEIKO, MALLIER, OLYMPIEFF, PAULIN, PICCARRETA, QUANTIN, REPELLIN, ROSTAN, ROUESSARD, SPIRHZANZL, TORNABENE,

Etaient absents et excusés :

Mmes et Mr CHAZELET, CHOPIN, COULOMB-MESSAGER, DINI, MECCA
Christophe CHOPIN donne pouvoir à Guillaume LISSY -
Isabelle CHAZELET donne pouvoir à Christine ALLAMANNO

Il a été procédé, conformément à l'article L. 121-14 du code des Communes, à l'élection de Secrétaires pris dans le sein du conseil ; Guy CHATAIN et Alain ROUESSARD ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été désignés pour remplir ces fonctions, qu'ils ont acceptés assistés de Pierre-Yves DROGUE, fonctionnaire territorial

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE

Constitution d'un groupement de commandes entre la Commune et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Seyssinet-Pariset pour la passation de marchés publics et accords-cadre

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en
Préfecture le :
et la publication le :

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE

Constitution d'un groupement de commandes entre la Commune et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Seyssinet-Pariset pour la passation de marchés publics et accords-cadre

Exposé :

Le rapporteur rappelle qu'en vertu de l'article 8 du code des marchés publics, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent constituer des groupements de commandes afin de mutualiser les procédures de passation des marchés publics et accords-cadres et de permettre la réalisation d'économie d'échelle.

Conformément à cet article, il est proposé de constituer un groupement de commandes entre la Commune et le CCAS de Seyssinet-Pariset pour la passation des contrats suivants :

- Marché public de maintenance préventive et corrective des installations de climatisation,
- Marché public de maintenance préventive et corrective des installations de chauffage,
- Marché public de vérification périodique, maintenance préventive et corrective des systèmes d'ouvertures automatiques,
- Accord-cadre portant sur l'acquisition et la maintenance d'un logiciel de gestion d'activités municipales.

Le projet de convention constitutive du groupement de commandes annexé précise les modalités de fonctionnement de ce groupement.

Délibération :

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Vu l'avis de la commission administration générale du 12 mars 2013

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes entre la Commune et le CCAS telle que jointe en annexe

AUTORISE Monsieur le Maire et en cas d'empêchement, Françoise BOMBINO, 1ère Adjointe déléguée à l'administration générale, à signer la convention constitutive du groupement de commandes telle que jointe en annexe et tous les documents s'y rapportant

VOTE : Pour à l'unanimité

Certifiée conforme

En Mairie le 26 mars 2013

Le Maire

M.REPELLIN



++Département : ISERE
Arrondissement : GRENOBLE
Canton : FONTAINE / SEYSSINET

Envoyé en préfecture le 04/04/2013

Reçu en préfecture le 04/04/2013

Affiché le

SLOW

Ville de : SEYSSINET PARISET

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 25 mars 2013 – n° 006

L'an deux mil treize le 25 mars 2013 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SEYSSINET-PARISET étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de Marcel REPELLIN, Maire

En exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 30

La séance à été publique

Etaients présents :

Mmes et Mr ALLAMANNO, ALLAMANNO, BIGALLET, BLIN, BOMBINO, BOUSSARD, BRAUD, BROUZET, CHATAIN, FAURE, GAUTHIER, GONNET, GUGLIELMI, GUIGUI, JAULIN, LANCELON-PIN, LECCHINI, LISSY, LOVEIKO, MALLIER, OLYMPIEFF, PAULIN, PICCARRETA, QUANTIN, REPELLIN, ROSTAN, ROUESSARD, SPIRHANZL, TORNABENE,

Etaients absents et excusés :

Mmes et Mr CHAZELET, CHOPIN, COULOMB-MESSAGER, DINI, MECCA
Christophe CHOPIN donne pouvoir à Guillaume LISSY -
Isabelle CHAZELET donne pouvoir à Christine ALLAMANNO

Il a été procédé, conformément à l'article L. 121-14 du code des Communes, à l'élection de Secrétaires pris dans le sein du conseil ; Guy CHATAIN et Alain ROUESSARD ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été désignés pour remplir ces fonctions, qu'ils ont acceptés assistés de Pierre-Yves DROGUE, fonctionnaire territorial

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE

Modification du tableau des emplois

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en
Préfecture le :
et la publication le :

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE
Modification du tableau des emplois

Exposé :

Le rapporteur de la commission informe le Conseil Municipal que le tableau des emplois de la collectivité doit être modifié compte tenu des éléments suivants :

Des recrutements par voie de mutation et des mouvements de personnels nécessitent l'adéquation des grades actuels détenus avec les nominations et mobilité de ces agents.

Il est donc proposé de modifier le tableau des emplois en fonction des éléments présentés ci-dessous après avis du Comité Technique Paritaire.

Pôle Education :

L'agent qui occupe les fonctions d'enseignant de guitare au CRC a été recruté par voie de mutation. L'agent souhaitant travailler sur la base d'un temps non complet à 80%, il est proposé de mettre en adéquation la quotité de temps de travail du poste à pourvoir et référencé **54 B 19** avec le temps de travail souhaité par l'agent.

L'agent qui occupe les fonctions d'agent de restauration au service Vie Scolaire - site Chamrousse est titulaire d'un emploi à temps non complet 14,17 h semaine. Eu égard au temps de travail détenu par l'agent et heures complémentaires réalisés depuis plusieurs mois et correspondant à des besoins permanents du service.

Il est proposé d'augmenter la quotité de temps de travail du poste référencé

53 C 37 à 15,72 h (moyenne hebdomadaire annuelle).

L'agent qui occupe les fonctions d'agent de restauration au service Vie Scolaire - site Vercors est titulaire d'un emploi à temps non complet 13,33 h semaine. Eu égard au temps de travail détenu par l'agent et heures complémentaires réalisés depuis plusieurs mois et correspondant à des besoins permanents du service.

Il est proposé d'augmenter la quotité de temps de travail du poste référencé

53 C 24 à 15 h (moyenne hebdomadaire annuelle).

Pôle Administration Générale :

L'agent qui occupe les fonctions d'agent d'entretien au service Propreté des Locaux - école Chamrousse est titulaire d'un emploi à temps non complet 17h50 semaine. Eu égard au temps de travail détenu par l'agent et heures complémentaires réalisés depuis plusieurs mois et correspondant à des besoins permanents du service,

Il est proposé d'augmenter la quotité de temps de travail du poste référencé

45 C 09 à 18,51 h (moyenne hebdomadaire annuelle).

Ces modifications de postes n'entraînent pas de création de poste mais des modifications de temps de travail.

Délibération :

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Vu l'avis de la commission administration générale du 12 mars 2013

MODIFIE le tableau des emplois en fonction des éléments présentés ci-dessous après avis du Comité Technique Paritaire du 21 mars 2013 :

TABLEAU RECAPITULATIF

TABLEAU D'EMPLOIS MODIFIE	
VILLE	
INTITULE DU POSTE SUPPRIME / MODIFIE	INTITULE DU POSTE CREE
Assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe , à temps complet, N° 54 B 19 Guitare	Assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe , à temps non complet 16 heures, N° 54 B 19 Guitare
Adjoint technique de 2^{ème} classe , à temps non complet 14,17h, N° 53 C 37 Scolaire - Chamrousse	Adjoint technique de 2^{ème} classe , à temps non complet 15,72h, (moyenne hebdomadaire annuelle) N° 53 C 37 Scolaire - Chamrousse
Adjoint technique de 2^{ème} classe , à temps non complet 13,33h, N° 53 C 24 Scolaire - Vercors	Adjoint technique de 2^{ème} classe , à temps non complet 15h, (moyenne hebdomadaire annuelle) N° 53 C 24 Scolaire - Vercors
Adjoint technique de 2^{ème} classe , à temps non complet 17,50h, N° 45 C 09 Propreté des locaux- entretien école Chamrousse	Adjoint technique de 2^{ème} classe , à temps non complet 18,51h, (moyenne hebdomadaire annuelle) N° 45 C 09 Propreté des locaux- entretien école Chamrousse

Envoyé en préfecture le 04/04/2013

Reçu en préfecture le 04/04/2013

Affiché le



VOTE : Pour 24
Abstentions 6

Certifiée conforme
En Mairie le 26 mars 2013
Le Maire
M.REPELLIN



++Département : ISERE
Arrondissement : GRENOBLE
Canton : FONTAINE / SEYSSINET

Envoyé en préfecture le 04/04/2013

Reçu en préfecture le 04/04/2013

Affiché le

SLO

Ville de : SEYSSINET PARISET

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 25 mars 2013 – n° 007

L'an deux mil treize le 25 mars 2013 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SEYSSINET-PARISET étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de Marcel REPELLIN, Maire

En exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 30

La séance à été publique

Etaient présents :

Mmes et Mr ALLAMANNO, ALLAMANNO, BIGALLET, BLIN, BOMBINO, BOUSSARD, BRAUD, BROUZET, CHATAIN, FAURE, GAUTHIER, GONNET, GUGLIELMI, GUIGUI, JAULIN, LANCELON-PIN, LECCHINI, LISSY, LOVEIKO, MALLIER, OLYMPIEFF, PAULIN, PICCARRETA, QUANTIN, REPELLIN, ROSTAN, ROUESSARD, SPIRHANZL, TORNABENE,

Etaient absents et excusés :

Mmes et Mr CHAZELET, CHOPIN, COULOMB-MESSAGER, DINI, MECCA
Christophe CHOPIN donne pouvoir à Guillaume LISSY -
Isabelle CHAZELET donne pouvoir à Christine ALLAMANNO

Il a été procédé, conformément à l'article L. 121-14 du code des Communes, à l'élection de Secrétaires pris dans le sein du conseil ; Guy CHATAIN et Alain ROUESSARD ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été désignés pour remplir ces fonctions, qu'ils ont acceptés assistés de Pierre-Yves DROGUE, fonctionnaire territorial

OBJET : BUDGET VILLE

Régularisation de la régie d'avances du service enfance jeunesse

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en
Préfecture le :
et la publication le :

OBJET : BUDGET VILLE

Régularisation de la régie d'avances du service enfance jeunesse

Exposé :

Par décision n°2004/045 du 13 décembre 2004, transmise en préfecture le 29 décembre 2004, une régie d'avances a été instituée au service enfance jeunesse afin de permettre au régisseur d'effectuer des règlements de factures immédiatement pour des petits montants et un objet limité.

Le régisseur du service enfance jeunesse a cependant effectué des dépenses non autorisées par la décision portant acte constitutif de la régie mais nécessaire au fonctionnement du service.

Le comptable assignataire de la commune a donc rejeté les mandats suivants :

- Frais de vétérinaire : 60 €
- Achat de TV Led : 279 €

Bourses projet jeunes :

- Facture AB réflexe conduite pour permis de conduire : 100 €
- Licence de rugby FC Grenoble : 100 €
- Cotisation amicale club seyssinettois de handball : 100 €
- Examen théorique auto-école les roches bleues : 100 €

Délibération :

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Vu l'avis de la Commission Administration Générale du 12 mars 2013

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux écritures de régularisation sur la régie d'avances du service enfance jeunesse et à mandater à hauteur de 739 € les dépenses susmentionnées.

Vote : Pour à l'unanimité

Certifiée conforme

En Mairie le 26 mars 2013

Le Maire

M.REPELLIN



++Département : ISERE
Arrondissement : GRENOBLE
Canton : FONTAINE / SEYSSINET

Envoyé en préfecture le 04/04/2013

Reçu en préfecture le 04/04/2013

Affiché le

SLOW

Ville de : SEYSSINET PARISET

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 25 mars 2013 – n° 008

L'an deux mil treize le 25 mars 2013 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SEYSSINET-PARISET étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de Marcel REPELLIN, Maire

En exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 30

La séance a été publique

Etaients présents :

Mmes et Mr ALLAMANNO, ALLAMANNO, BIGALLET, BLIN, BOMBINO, BOUSSARD, BRAUD, BROUZET, CHATAIN, FAURE, GAUTHIER, GONNET, GUGLIELMI, GUIGUI, JAULIN, LANCELON-PIN, LECCHINI, LISSY, LOVEIKO, MALLIER, OLYMPIEFF, PAULIN, PICCARRETA, QUANTIN, REPELLIN, ROSTAN, ROUESSARD, SPIRHANZL, TORNABENE,

Etaients absents et excusés :

Mmes et Mr CHAZELET, CHOPIN, COULOMB-MESSAGER, DINI, MECCA
Christophe CHOPIN donne pouvoir à Guillaume LISSY -
Isabelle CHAZELET donne pouvoir à Christine ALLAMANNO

Il a été procédé, conformément à l'article L. 121-14 du code des Communes, à l'élection de Secrétaires pris dans le sein du conseil ; Guy CHATAIN et Alain ROUESSARD ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été désignés pour remplir ces fonctions, qu'ils ont acceptés assistés de Pierre-Yves DROGUE, fonctionnaire territorial

OBJET : BUDGET VILLE

Participation versée à certains élèves du lycée Aristide Bergès pour un échange franco-allemand

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en
Préfecture le :
et la publication le :



OBJET : BUDGET VILLE

Participation versée à certains élèves du lycée Aristide Bergès pour un échange franco-allemand

Exposé :

Le rapporteur de la commission rappelle au Conseil Municipal que certains élèves du lycée Aristide BERGES participent à un programme d'échange scolaire franco-allemand. Les élèves français séjourneront ainsi en Allemagne du 04 au 12 mai 2013.

Le proviseur du lycée Aristide Bergès sollicite une participation financière de 30 € par élève pour les frais de transport et de réception des élèves participant à l'échange et habitant Seyssinet-Pariset.

Délibération :

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Vu l'avis de la Commission Administration Générale du 12 mars 2013,

ACCORDE aux élèves suivants du lycée Aristide Bergès, une participation financière d'un montant de 30 € :

- Charles BOUTONNET
- Claire MARUEJOLS
- Quentin REDON
- Cyril BOUDIN
- Lorène CAPITOLINO
- Alix ALLOY

VOTE : Pour à l'unanimité

Certifiée conforme
En Mairie le 26 mars 2013
Le Maire
M.REPELLIN



++Département : ISERE
Arrondissement : GRENOBLE
Canton : FONTAINE / SEYSSINET

Envoyé en préfecture le 04/04/2013

Reçu en préfecture le 04/04/2013

Affiché le

SLO

Ville de : SEYSSINET PARISET

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 25 mars 2013 – n° 009

L'an deux mil treize le 25 mars 2013 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SEYSSINET-PARISET étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de Marcel REPELLIN, Maire

En exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 30

La séance à été publique

Etaient présents :

Mmes et Mr ALLAMANNO, ALLAMANNO, BIGALLET, BLIN, BOMBINO, BOUSSARD, BRAUD, BROUZET, CHATAIN, FAURE, GAUTHIER, GONNET, GUGLIELMI, GUIGUI, JAULIN, LANCELON-PIN, LECCHINI, LISSY, LOVEIKO, MALLIER, OLYMPIEFF, PAULIN, PICCARRETA, QUANTIN, REPELLIN, ROSTAN, ROUESSARD, SPIRHANZL, TORNABENE,

Etaient absents et excusés :

Mmes et Mr CHAZELET, CHOPIN, COULOMB-MESSAGER, DINI, MECCA
Christophe CHOPIN donne pouvoir à Guillaume LISSY -
Isabelle CHAZELET donne pouvoir à Christine ALLAMANNO

Il a été procédé, conformément à l'article L. 121-14 du code des Communes, à l'élection de Secrétaires pris dans le sein du conseil ; Guy CHATAIN et Alain ROUESSARD ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été désignés pour remplir ces fonctions, qu'ils ont acceptés assistés de Pierre-Yves DROGUE, fonctionnaire territorial

OBJET : BUDGET VILLE

BUDGET VILLE - Subvention à verser à la maison familiale rurale de Chatte.

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en
Préfecture le :
et la publication le :

OBJET : BUDGET VILLE

BUDGET VILLE - Subvention à verser à la maison familiale rurale de Chatte.

Exposé :

Le rapporteur de la commission présente au Conseil Municipal une demande de subvention sollicitée la maison familiale rurale de Chatte.

En effet celle-ci accueille parmi ses élèves un jeune de Seyssinet-Pariset.

Délibération :

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Vu l'avis de la Commission Administration Générale du 12 mars 2013

ACCORDE une subvention d'un montant de 47 € à la maison familiale rurale de Chatte.

VOTE : Pour à l'unanimité

Certifiée conforme

En Mairie le 26 mars 2013

Le Maire

M.REPELLIN



++Département : ISERE
Arrondissement : GRENOBLE
Canton : FONTAINE / SEYSSINET

Envoyé en préfecture le 04/04/2013

Reçu en préfecture le 04/04/2013

Affiché le

SLOW

Ville de : SEYSSINET PARISET

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 25 mars 2013 – n° 010

L'an deux mil treize le 25 mars 2013 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SEYSSINET-PARISET étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de Marcel REPELLIN, Maire

En exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 30

La séance à été publique

Etaient présents :

Mmes et Mr ALLAMANNO, ALLAMANNO, BIGALLET, BLIN, BOMBINO, BOUSSARD, BRAUD, BROUZET, CHATAIN, FAURE, GAUTHIER, GONNET, GUGLIELMI, GUIGUI, JAULIN, LANCELON-PIN, LECCHINI, LISSY, LOVEIKO, MALLIER, OLYMPIEFF, PAULIN, PICCARRETA, QUANTIN, REPELLIN, ROSTAN, ROUESSARD, SPIRHANZL, TORNABENE,

Etaient absents et excusés :

Mmes et Mr CHAZELET, CHOPIN, COULOMB-MESSAGER, DINI, MECCA
Christophe CHOPIN donne pouvoir à Guillaume LISSY -
Isabelle CHAZELET donne pouvoir à Christine ALLAMANNO

Il a été procédé, conformément à l'article L. 121-14 du code des Communes, à l'élection de Secrétaires pris dans le sein du conseil ; Guy CHATAIN et Alain ROUESSARD ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été désignés pour remplir ces fonctions, qu'ils ont acceptés assistés de Pierre-Yves DROGUE, fonctionnaire territorial

OBJET : BUDGET VILLE

Exercice 2013 - Vote des taux d'imposition

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en
Préfecture le :
et la publication le :

OBJET : BUDGET VILLE
Exercice 2013 - Vote des taux d'imposition

Exposé :

Le rapporteur de la commission considérant le débat d'orientation budgétaire et le vote du budget 2013, propose de reconduire les taux d'imposition appliqués en 2012, à savoir :

	Taux 2012	Taux 2013
Taxe d'habitation	9.57 %	9.57 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	28.92 %	28.92 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	58.80 %	58.80%

Délibération :

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Vu l'avis de la commission Administration Générale du 12 mars 2013

ADOpte les taux proposés ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'état « N° 1259 » notifiant les taux d'imposition

VOTE : Pour à l'unanimité

Certifiée conforme
En Mairie le 26 mars 2013
Le Maire
M.REPELLIN



++Département : ISERE
Arrondissement : GRENOBLE
Canton : FONTAINE / SEYSSINET

Envoyé en préfecture le 04/04/2013

Reçu en préfecture le 04/04/2013

Affiché le

SLOW

Ville de : SEYSSINET PARISET

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 25 mars 2013 – n° 011

L'an deux mil treize le 25 mars 2013 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SEYSSINET-PARISET étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de Marcel REPELLIN, Maire

En exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 30

La séance à été publique

Etaient présents :

Mmes et Mr ALLAMANNO, ALLAMANNO, BIGALLET, BLIN, BOMBINO, BOUSSARD, BRAUD, BROUZET, CHATAIN, FAURE, GAUTHIER, GONNET, GUGLIELMI, GUIGUI, JAULIN, LANCELON-PIN, LECCHINI, LISSY, LOVEIKO, MALLIER, OLYMPIEFF, PAULIN, PICCARRETA, QUANTIN, REPELLIN, ROSTAN, ROUESSARD, SPIRHANZL, TORNABENE,

Etaient absents et excusés :

Mmes et Mr CHAZELET, CHOPIN, COULOMB-MESSAGER, DINI, MECCA
Christophe CHOPIN donne pouvoir à Guillaume LISSY -
Isabelle CHAZELET donne pouvoir à Christine ALLAMANNO

Il a été procédé, conformément à l'article L. 121-14 du code des Communes, à l'élection de Secrétaires pris dans le sein du conseil ; Guy CHATAIN et Alain ROUESSARD ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été désignés pour remplir ces fonctions, qu'ils ont acceptés assistés de Pierre-Yves DROGUE, fonctionnaire territorial

OBJET : BUDGET VILLE

Créances éteintes du service enfance jeunesse

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en
Préfecture le :
et la publication le :

OBJET : BUDGET VILLE
Créances éteintes du service enfance jeunesse

Exposé :

Le rapporteur de la commission présente au Conseil Municipal l'état des créances éteintes établi par le receveur municipal.

Ces créances ont été déclarées éteintes par une ordonnance d'homologation du rétablissement personnel sans liquidation judiciaire établie par le juge d'instance en date du 14 janvier 2013 pour les dettes dues par une famille Seyssinetoise auprès du service enfance jeunesse pour des activités ayant eu lieu dans une période comprise entre le mois de mars 2004 et le mois de juin 2005.

Le montant de ces créances s'élève à la somme de 307,55 €

Délibération :

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Vu l'avis de la Commission Administration Générale du 12 mars 2013

ADMET en créance éteintes les produits figurant sur l'état présenté par le receveur municipal.

VOTE : Pour à l'unanimité

Certifiée conforme
En Mairie le 26 mars 2013
Le Maire
M.REPELLIN



++Département : ISERE
Arrondissement : GRENOBLE
Canton : FONTAINE / SEYSSINET

Envoyé en préfecture le 04/04/2013

Reçu en préfecture le 04/04/2013

Affiché le

SLOW

Ville de : SEYSSINET PARISET

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 25 mars 2013 – n° 012

L'an deux mil treize le 25 mars 2013 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SEYSSINET-PARISET étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de Marcel REPELLIN, Maire

En exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 30

La séance à été publique

Etaient présents :

Mmes et Mr ALLAMANNO, ALLAMANNO, BIGALLET, BLIN, BOMBINO, BOUSSARD, BRAUD, BROUZET, CHATAIN, FAURE, GAUTHIER, GONNET, GUGLIELMI, GUIGUI, JAULIN, LANCELON-PIN, LECCHINI, LISSY, LOVEIKO, MALLIER, OLYMPIEFF, PAULIN, PICCARRETA, QUANTIN, REPELLIN, ROSTAN, ROUESSARD, SPIRHANZL, TORNABENE,

Etaient absents et excusés :

Mmes et Mr CHAZELET, CHOPIN, COULOMB-MESSAGER, DINI, MECCA
Christophe CHOPIN donne pouvoir à Guillaume LISSY -
Isabelle CHAZELET donne pouvoir à Christine ALLAMANNO

Il a été procédé, conformément à l'article L. 121-14 du code des Communes, à l'élection de Secrétaires pris dans le sein du conseil ; Guy CHATAIN et Alain ROUESSARD ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été désignés pour remplir ces fonctions, qu'ils ont acceptés assistés de Pierre-Yves DROGUE, fonctionnaire territorial

OBJET : JEUNESSE ANIMATION ET PREVENTION
bourse projet accordée aux adhérents de l'espace jeunes

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en
Préfecture le :
et la publication le :

OBJET : JEUNESSE ANIMATION ET PREVENTION
bourse projet accordée aux adhérents de l'espace jeunes

Exposé :

Le rapporteur de la commission présente au Conseil Municipal le dispositif de bourses d'aide aux projets pour les jeunes. Ceux-ci, en échange d'un engagement dans une action collective et citoyenne de 20 heures (action proposée et pilotée par la commune de Seyssinet Pariset), bénéficient d'une aide financière destinée à soutenir un projet personnel (adhésion à une association, participation aux séjours organisés par l'espace jeunes ou par les associations partenaires, aide à la formation, préparation du permis de conduire, etc...). Le montant maximum de cette aide financière est fixé à 100 euros.

Cette aide est versée directement à l'organisme auprès duquel le jeune a engagé un projet.

Délibération :

Entendu l'exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Vu l'avis de la commission enfance-jeunesse, animation et prévention du Mardi 19 Février 2013

VERSE aux jeunes participant au dispositif « bourse projet » une aide financière d'un maximum de 100 euros.

AUTORISE le Maire à accomplir toutes les formalités administratives liées à ce dossier.

VOTE : Pour à l'unanimité

Certifiée conforme
En Mairie le 26 mars 2013
Le Maire
M.REPELLIN



++Département : ISERE
Arrondissement : GRENOBLE
Canton : FONTAINE / SEYSSINET

Envoyé en préfecture le 04/04/2013

Reçu en préfecture le 04/04/2013

Affiché le

SLOW

Ville de : SEYSSINET PARISSET

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 25 mars 2013 – n° 013

L'an deux mil treize le 25 mars 2013 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SEYSSINET-PARISSET étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de Marcel REPELLIN, Maire

En exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 30

La séance a été publique

Etaients présents :

Mmes et Mr ALLAMANNO, ALLAMANNO, BIGALLET, BLIN, BOMBINO, BOUSSARD, BRAUD, BROUZET, CHATAIN, FAURE, GAUTHIER, GONNET, GUGLIELMI, GUIGUI, JAULIN, LANCELON-PIN, LECCHINI, LISSY, LOVEIKO, MALLIER, OLYMPIEFF, PAULIN, PICCARRETA, QUANTIN, REPELLIN, ROSTAN, ROUESSARD, SPIRHANZL, TORNABENE,

Etaients absents et excusés :

Mmes et Mr CHAZELET, CHOPIN, COULOMB-MESSAGER, DINI, MECCA
Christophe CHOPIN donne pouvoir à Guillaume LISSY -
Isabelle CHAZELET donne pouvoir à Christine ALLAMANNO

Il a été procédé, conformément à l'article L. 121-14 du code des Communes, à l'élection de Secrétaires pris dans le sein du conseil ; Guy CHATAIN et Alain ROUESSARD ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été désignés pour remplir ces fonctions, qu'ils ont acceptés assistés de Pierre-Yves DROGUE, fonctionnaire territorial

OBJET : LOGEMENT

Signature d'une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en
Préfecture le :
et la publication le :

OBJET : LOGEMENT

Signature d'une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales

Exposé :

Le rapporteur de la commission informe le Conseil Municipal, qu'il conviendrait de passer une convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Grenoble, ayant pour objet le versement d'une prestation de service dans le cadre de l'activité « accueil de loisirs sans hébergement » dont l'objectif est de :

- prendre en compte les besoins des usagers,
- déterminer l'offre de service et les conditions de sa mise en œuvre,
- fixer les engagements réciproques entre les co-signataires.

La présente convention de financement est conclue du 01-01-2013 au 31-12-2016

Délibération :

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Vu l'avis de la commission enfance-jeunesse, animation et prévention du Mardi 19 Février 2013

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

VOTE : Pour à l'unanimité

Certifiée conforme

En Mairie le 26 mars 2013

Le Maire

M.REPELLIN



++Département : ISERE
Arrondissement : GRENOBLE
Canton : FONTAINE / SEYSSINET

Envoyé en préfecture le 04/04/2013

Reçu en préfecture le 04/04/2013

Affiché le



Ville de : SEYSSINET PARISET

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 25 mars 2013 – n° 014

L'an deux mil treize le 25 mars 2013 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SEYSSINET-PARISET étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de Marcel REPELLIN, Maire

En exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 30

La séance à été publique

Etaients présents :

Mmes et Mr ALLAMANNO, ALLAMANNO, BIGALLET, BLIN, BOMBINO, BOUSSARD, BRAUD, BROUZET, CHATAIN, FAURE, GAUTHIER, GONNET, GUGLIELMI, GUIGUI, JAULIN, LANCELON-PIN, LECCHINI, LISSY, LOVEIKO, MALLIER, OLYMPIEFF, PAULIN, PICCARRETA, QUANTIN, REPELLIN, ROSTAN, ROUESSARD, SPIRHANZL, TORNABENE,

Etaients absents et excusés :

Mmes et Mr CHAZELET, CHOPIN, COULOMB-MESSAGER, DINI, MECCA
Christophe CHOPIN donne pouvoir à Guillaume LISSY -
Isabelle CHAZELET donne pouvoir à Christine ALLAMANNO

Il a été procédé, conformément à l'article L. 121-14 du code des Communes, à l'élection de Secrétaires pris dans le sein du conseil ; Guy CHATAIN et Alain ROUESSARD ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été désignés pour remplir ces fonctions, qu'ils ont acceptés assistés de Pierre-Yves DROGUE, fonctionnaire territorial

OBJET : ENVIRONNEMENT

Approbation de la nouvelle charte du Plan Air Climat de Grenoble Alpes Métropole.

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en
Préfecture le :
et la publication le :

OBJET : ENVIRONNEMENT

Approbation de la nouvelle charte du Plan Air Climat de Grenoble Alpes Métropole.

Exposé :

Le rapporteur de la commission rappelle au Conseil Municipal que par délibération n°24 du 4 avril 2005, la commune a adhéré au plan climat local porté par Grenoble Alpes Métropole, puis s'est engagée par délibération n°74 du 28 juin 2010 à mettre en place un plan d'actions pour atteindre les objectifs de baisse de 17% des consommations énergétiques, de 17% de baisse des émissions de gaz à effet de serre et de mettre en œuvre une politique de développement des énergies renouvelables.

Il apparaît donc nécessaire, d'une part compte tenu de la rédaction par la Préfecture d'un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) et d'autre part de la modification de la charte de Grenoble Alpes Métropole qui a intégré des objectifs de qualité de l'air en rédigeant un nouveau Plan Air Climat, de renouveler notre engagement en signant la nouvelle charte Plan Air Climat.

Des objectifs de réduction des émissions de particules (PM10) et d'oxydes d'azote (NOx) ont été retenus sur l'ensemble de l'agglomération grenobloise et s'ajoutent aux objectifs sur l'énergie, les gaz à effet de serre et les énergies renouvelables.

Aussi il est proposé, d'adopter la nouvelle fiche d'engagements sur la période 2012-2014 qui définit de nouveaux principes directeurs de l'action des partenaires du nouveau Plan Air Climat, notamment qui prend en compte la qualité de l'air, en plus des critères énergie et climat, lorsque des antagonismes existent entre ces critères, et introduit des notions de sobriété et d'efficacité énergétique de manière plus affirmée.

Il est également proposé de réaffirmer les objectifs de la commune, rappelés en introduction, en y ajoutant les engagements pris dans le plan d'action du bilan carbone en cours de réalisation.

Délibération :

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Vu l'avis de la commission Patrimoine et Espaces publics du 5 Mars 2013.

ADOpte la nouvelle fiche d'engagements 2012-2014 des partenaires du nouveau Plan Air Climat,

REAFFIRME l'engagement de la commune sur les principes directeurs et sur son propre plan d'actions,

AUTORISE le Maire à signer la nouvelle fiche d'engagements,

AUTORISE le Maire à solliciter le concours technique et les subventions les plus élevées possibles auprès de toutes les instances et les institutions compétentes (Ministères, Conseil Régional Rhône-alpes, Conseil Général de l'Isère, ADEME,.....) pour la réalisation du plan d'actions.

VOTE : Pour à l'unanimité

Certifiée conforme
En Mairie le 26 mars 2013
Le Maire
M.REPELLIN



++Département : ISERE
Arrondissement : GRENOBLE
Canton : FONTAINE / SEYSSINET

Envoyé en préfecture le 04/04/2013

Reçu en préfecture le 04/04/2013

Affiché le

SLOW

Ville de : SEYSSINET PARISET

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 25 mars 2013 – n° 015

L'an deux mil treize le 25 mars 2013 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SEYSSINET-PARISET étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de Marcel REPELLIN, Maire

En exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 30

La séance a été publique

Etaients présents :

Mmes et Mr ALLAMANNO, ALLAMANNO, BIGALLET, BLIN, BOMBINO, BOUSSARD, BRAUD, BROUZET, CHATAIN, FAURE, GAUTHIER, GONNET, GUGLIELMI, GUIGUI, JAULIN, LANCELON-PIN, LECCHINI, LISSY, LOVEIKO, MALLIER, OLYMPIEFF, PAULIN, PICCARRETA, QUANTIN, REPELLIN, ROSTAN, ROUESSARD, SPIRHANZL, TORNABENE,

Etaients absents et excusés :

Mmes et Mr CHAZELET, CHOPIN, COULOMB-MESSAGER, DINI, MECCA
Christophe CHOPIN donne pouvoir à Guillaume LISSY -
Isabelle CHAZELET donne pouvoir à Christine ALLAMANNO

Il a été procédé, conformément à l'article L. 121-14 du code des Communes, à l'élection de Secrétaires pris dans le sein du conseil ; Guy CHATAIN et Alain ROUESSARD ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été désignés pour remplir ces fonctions, qu'ils ont acceptés assistés de Pierre-Yves DROGUE, fonctionnaire territorial

OBJET : ENVIRONNEMENT

Bilan de la concertation sur le projet d'aménagement de l'A480

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en
Préfecture le :
et la publication le :

OBJET : ENVIRONNEMENT

Bilan de la concertation sur le projet d'aménagement de l'A480

Exposé :

Le rapporteur informe le Conseil Municipal que la concertation préalable au projet d'aménagement de l'A480 a eu lieu de novembre à décembre 2011 ; le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement le 19 décembre sur la première tranche de travaux et a demandé l'engagement de l'état sur une seconde tranche incluant l'échangeur du Rondeau.

le Préfet de l'Isère a saisi le Directeur Général des infrastructures des transports et de la mer le 5 décembre 2012 sur la base du projet validé le 2 juillet 2012 après prise en compte des demandes des collectivités, en particulier il a été acté les priorités suivantes :

- lancement des procédures administratives sur la section A48-martyrs
- engagement des études sur le réaménagement de l'échangeur du Rondeau
- engagement des discussions avec les collectivités locales en particulier le Conseil Général en vue du financement de l'échangeur du Rondeau

Par courrier du 17 janvier 2013 le Préfet demande de soumettre le bilan de la concertation au conseil municipal.

Délibération :

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- vu la délibération en date du 26/09/2011 approuvant les principes de concertation
- vu la délibération en date du 19/12/2011 formulant l'avis de la commune
- vu l'avis de la commission cadre de vie du 5/2/13

PREND acte du bilan de la concertation sur le projet d'aménagement de l'A480 présenté par les services de l'Etat

RAPPELLE l'importance de la prise en compte du réaménagement de l'échangeur du Rondeau pour l'amélioration des conditions de circulation de ce secteur de l'agglomération

PREND ACTE des engagements de l'Etat sur la suite du dossier

VOTE : Pour à l'unanimité

Certifiée conforme

En Mairie le 26 mars 2013

Le Maire

M.REPELLIN



++Département : ISERE
Arrondissement : GRENOBLE
Canton : FONTAINE / SEYSSINET

Envoyé en préfecture le 04/04/2013

Reçu en préfecture le 04/04/2013

Affiché le

SLOW

Ville de : SEYSSINET PARISET

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 25 mars 2013 – n° 017

L'an deux mil treize le 25 mars 2013 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SEYSSINET-PARISET étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de Marcel REPELLIN, Maire

En exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 30

La séance a été publique

Etaients présents :

Mmes et Mr ALLAMANNO, ALLAMANNO, BIGALLET, BLIN, BOMBINO, BOUSSARD, BRAUD, BROUZET, CHATAIN, FAURE, GAUTHIER, GONNET, GUGLIELMI, GUIGUI, JAULIN, LANCELON-PIN, LECCHINI, LISSY, LOVEIKO, MALLIER, OLYMPIEFF, PAULIN, PICCARRETA, QUANTIN, REPELLIN, ROSTAN, ROUESSARD, SPIRHANZL, TORNABENE,

Etaients absents et excusés :

Mmes et Mr CHAZELET, CHOPIN, COULOMB-MESSAGER, DINI, MECCA
Christophe CHOPIN donne pouvoir à Guillaume LISSY -
Isabelle CHAZELET donne pouvoir à Christine ALLAMANNO

Il a été procédé, conformément à l'article L. 121-14 du code des Communes, à l'élection de Secrétaires pris dans le sein du conseil ; Guy CHATAIN et Alain ROUESSARD ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été désignés pour remplir ces fonctions, qu'ils ont acceptés assistés de Pierre-Yves DROGUE, fonctionnaire territorial

OBJET : LOGEMENT

Versement d'une subvention à « Un Toit Pour Tous – Développement » pour la création de deux logements sociaux sis 45 et 53 avenue du Vercors

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en
Préfecture le :
et la publication le :

OBJET : LOGEMENT

Versement d'une subvention à « Un Toit Pour Tous – Développement » pour la création de deux logements sociaux sis 45 et 53 avenue du Vercors

Exposé :

Le rapporteur informe le Conseil Municipal que l'union économique sociale « Un Toit Pour Tous – Développement » va acquérir directement deux appartements de type T4 sis respectivement 45 et 53 avenue du Vercors. L'objectif est de créer deux logements locatifs sociaux PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Insertion) après la réalisation de travaux de réhabilitation.

Afin d'assurer l'équilibre financier de ces deux opérations d'acquisition-amélioration, Un Toit Pour Tous – Développement sollicite le versement d'une aide exceptionnelle par la Commune d'un montant de 4 000 € par logement, soit 8 000 € au total.

Délibération :

et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le versement d'une subvention de 2 x 4 000 € à l'association « Un Toit Pour Tous – Développement » pour la création de deux logements sociaux de type PLAI sis respectivement 45 et 53 avenue du Vercors.

DIT que « Un Toit Pour Tous – Développement » devra adresser, au plus tard le 30 novembre 2013, à la Commune la demande de versement de la totalité de la subvention accompagnée :

- du procès-verbal de réception des travaux pour chaque logement,
- d'un bilan financier sur lequel apparaît le montant des travaux effectivement réalisés.

DIT que les crédits seront inscrits au BP 2013, à l'opération 0109.

VOTE : Pour à l'unanimité

Certifiée conforme

En Mairie le 26 mars 2013

Le Maire

M.REPELLIN



++Département : ISERE
Arrondissement : GRENOBLE
Canton : FONTAINE / SEYSSINET

Envoyé en préfecture le 04/04/2013

Reçu en préfecture le 04/04/2013

Affiché le

SLOW

Ville de : SEYSSINET PARISET

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 25 mars 2013 – n° 018

L'an deux mil treize le 25 mars 2013 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SEYSSINET-PARISSET étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de Marcel REPELLIN, Maire

En exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 30

La séance à été publique

Etaient présents :

Mmes et Mr ALLAMANNO, ALLAMANNO, BIGALLET, BLIN, BOMBINO, BOUSSARD, BRAUD, BROUZET, CHATAIN, FAURE, GAUTHIER, GONNET, GUGLIELMI, GUIGUI, JAULIN, LANCELON-PIN, LECCHINI, LISSY, LOVEIKO, MALLIER, OLYMPIEFF, PAULIN, PICCARRETA, QUANTIN, REPELLIN, ROSTAN, ROUESSARD, SPIRHANZL, TORNABENE,

Etaient absents et excusés :

Mmes et Mr CHAZELET, CHOPIN, COULOMB-MESSAGER, DINI, MECCA
Christophe CHOPIN donne pouvoir à Guillaume LISSY -
Isabelle CHAZELET donne pouvoir à Christine ALLAMANNO

Il a été procédé, conformément à l'article L. 121-14 du code des Communes, à l'élection de Secrétaires pris dans le sein du conseil ; Guy CHATAIN et Alain ROUESSARD ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été désignés pour remplir ces fonctions, qu'ils ont acceptés assistés de Pierre-Yves DROGUE, fonctionnaire territorial

OBJET : PATRIMOINE - GRANDS TRAVAUX ET ESPACES PUBLICS

Autorisation donnée au maire pour les travaux d'extension et de réhabilitation du restaurant scolaire Chamrousse.

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en
Préfecture le :
et la publication le :

OBJET : PATRIMOINE - GRANDS TRAVAUX ET ESPACES PUBLICS

Autorisation donnée au maire pour les travaux d'extension et de réhabilitation du restaurant scolaire Chamrousse.

Exposé :

Le rapporteur informe le Conseil Municipal que le restaurant scolaire Chamrousse va être étendu et réhabilité. Les travaux suivants seront réalisés :

- Rénovation de la chaufferie
- Réalisation éventuelle d'une extension de la zone cuisine
- Réhabilitation et amélioration de la fonctionnalité de la cuisine
- Réhabilitation de la salle polyvalente pour la réaménager en salle de restaurant

Le coût global de l'opération est de 220 000 € H.T., les travaux seront réalisés durant les mois de juin à septembre 2013.

Le projet nécessite le dépôt d'un dossier de déclaration préalable et d'une demande d'autorisation de travaux.

Délibération :

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Vu l'avis de la commission Patrimoine et Espaces Publics du 5 mars 2013,

AUTORISE le Maire à déposer un dossier de déclaration préalable pour le projet retenu

AUTORISE le Maire à déposer une demande d'autorisation de travaux.

VOTE : Pour à l'unanimité

Certifiée conforme

En Mairie le 26 mars 2013

Le Maire

M.REPELLIN



++Département : ISERE
Arrondissement : GRENOBLE
Canton : FONTAINE / SEYSSINET

Envoyé en préfecture le 04/04/2013

Reçu en préfecture le 04/04/2013

Affiché le

SLOW

Ville de : SEYSSINET PARISET

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 25 mars 2013 – n° 019

L'an deux mil treize le 25 mars 2013 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SEYSSINET-PARISET étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de Marcel REPELLIN, Maire

En exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 30

La séance a été publique

Etaients présents :

Mmes et Mr ALLAMANNO, ALLAMANNO, BIGALLET, BLIN, BOMBINO, BOUSSARD, BRAUD, BROUZET, CHATAIN, FAURE, GAUTHIER, GONNET, GUGLIELMI, GUIGUI, JAULIN, LANCELON-PIN, LECCHINI, LISSY, LOVEIKO, MALLIER, OLYMPIEFF, PAULIN, PICCARRETA, QUANTIN, REPELLIN, ROSTAN, ROUESSARD, SPIRHANZL, TORNABENE,

Etaients absents et excusés :

Mmes et Mr CHAZELET, CHOPIN, COULOMB-MESSAGER, DINI, MECCA
Christophe CHOPIN donne pouvoir à Guillaume LISSY -
Isabelle CHAZELET donne pouvoir à Christine ALLAMANNO

Il a été procédé, conformément à l'article L. 121-14 du code des Communes, à l'élection de Secrétaires pris dans le sein du conseil ; Guy CHATAIN et Alain ROUESSARD ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été désignés pour remplir ces fonctions, qu'ils ont acceptés assistés de Pierre-Yves DROGUE, fonctionnaire territorial

OBJET : PATRIMOINE - GRANDS TRAVAUX ET ESPACES PUBLICS

Autorisation donnée au Maire pour déposer la demande de permis de construire en vue de la construction du restaurant scolaire Moucherotte

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en
Préfecture le :
et la publication le :

OBJET : PATRIMOINE - GRANDS TRAVAUX ET ESPACES PUBLICS

Autorisation donnée au Maire pour déposer la demande de permis de construire en vue de la construction du restaurant scolaire Moucherotte

Exposé :

Le rapporteur informe le Conseil municipal de l'opération de construction du restaurant scolaire Moucherotte sis 23 rue du Moucherotte.

Le projet prévoit la construction d'un bâtiment en simple rez-de-chaussée qui accueillera le restaurant scolaire Moucherotte et des salles d'activités à usage péri et extra scolaire.

La surface du bâtiment sera d'environ 706 m². Il sera situé entre l'école maternelle et l'école élémentaire Moucherotte.

Délibération :

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Vu l'avis de la commission Patrimoine et Espaces Publics du 5 mars 2013,

AUTORISE le Maire à signer le dossier de demande de permis de construire et à accomplir tous les actes et formalités nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

VOTE : Pour à l'unanimité

Certifiée conforme

En Mairie le 26 mars 2013

Le Maire

M.REPELLIN



++Département : ISERE
Arrondissement : GRENOBLE
Canton : FONTAINE / SEYSSINET

Envoyé en préfecture le 04/04/2013

Reçu en préfecture le 04/04/2013

Affiché le

SLO

Ville de : SEYSSINET PARISET

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 25 mars 2013 – n° 020

L'an deux mil treize le 25 mars 2013 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SEYSSINET-PARISET étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de Marcel REPELLIN, Maire

En exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 30

La séance à été publique

Etaient présents :

Mmes et Mr ALLAMANNO, ALLAMANNO, BIGALLET, BLIN, BOMBINO, BOUSSARD, BRAUD, BROUZET, CHATAIN, FAURE, GAUTHIER, GONNET, GUGLIELMI, GUIGUI, JAULIN, LANCELON-PIN, LECCHINI, LISSY, LOVEIKO, MALLIER, OLYMPIEFF, PAULIN, PICCARRETA, QUANTIN, REPELLIN, ROSTAN, ROUESSARD, SPIRHANZL, TORNABENE,

Etaient absents et excusés :

Mmes et Mr CHAZELET, CHOPIN, COULOMB-MESSAGER, DINI, MECCA
Christophe CHOPIN donne pouvoir à Guillaume LISSY -
Isabelle CHAZELET donne pouvoir à Christine ALLAMANNO

Il a été procédé, conformément à l'article L. 121-14 du code des Communes, à l'élection de Secrétaires pris dans le sein du conseil ; Guy CHATAIN et Alain ROUESSARD ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été désignés pour remplir ces fonctions, qu'ils ont acceptés assistés de Pierre-Yves DROGUE, fonctionnaire territorial

OBJET : PATRIMOINE - GRANDS TRAVAUX ET ESPACES PUBLICS

Travaux d'enfouissement de réseaux par le SEDI du carrefour Rues Progrès et Sisteron

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en
Préfecture le :
et la publication le :

OBJET : PATRIMOINE - GRANDS TRAVAUX ET ESPACES PUBLICS
Travaux d'enfouissement de réseaux par le SEDI du carrefour Rues Progrès et Sisteron

Exposé :

Le rapporteur informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement du carrefour rues Progrès et Sisteron, il est nécessaire d'enfouir les réseaux de distribution publique d'électricité et de téléphonie et d'éclairage public.

Il précise également que cette délibération annule et remplace celles prises en date du 2 Juillet 2012 n°086 et du 17 Décembre 2012 n°159

Le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) a étudié la faisabilité de l'opération présentée dans le tableau ci-joint, intitulé :

Collectivité Commune de Seyssinet-Pariset
Affaire n°12.174.485
Enfouissement BT et FT carrefour rues Progrès et Sisteron

Sur la base du projet réalisé en lien avec les élus et le concessionnaire, les montants prévisionnels sont les suivants :

Distribution publique d'électricité :

1 – le prix de revient TTC de l'opération est estimé à -----	83 621 € TTC
2 – le montant total de financement externe s'élève à -----	27 302 € TTC
3 – les frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI, inclus dans le prix de revient s'élèvent à -----	2 349 € TTC
4 – la contribution aux investissements s'élève à -----	53 970 € TTC

Réseau France Télécom :

1 – le prix de revient TTC de l'opération est estimé à -----	31 371 € TTC
2 – le montant total de financement externe s'élève à -----	9 707 € TTC
3 – les frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI, inclus dans le prix de revient s'élèvent à -----	1 102 € TTC
4 – la contribution aux investissements s'élève à -----	20 562 € TTC

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de :

- prendre acte du projet et du plan de financements initiaux de l'opération, étant précisé qu'après étude et avant démarrage des travaux ils seront à nouveau présentés ;
- prendre acte de sa contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.

Délibération :

Entendu l'exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Vu l'avis de la commission Patrimoine et Espaces Publics du 5 février 2013,

PREND ACTE du projet et du plan de financement de l'opération.

Réseau de distribution publique d'Electricité :

Prix de revient prévisionnel	83 621 € TTC
Financements externes	27 302 € TTC
Participation prévisionnelle (frais SEDI + contribution aux investissements)	56 319 € TTC

Réseau France Télécom :

Prix de revient prévisionnel	31 371 € TTC
Financements externes	9 707 € TTC
Participation prévisionnelle (frais SEDI + contribution aux investissements)	21 664 € TTC

PREND ACTE de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage SEDI pour	3 451 € TTC
- Réseau de distribution publique d'électricité :	2 349 € TTC
- Réseau France Télécom :	1 102 € TTC

VOTE : Pour à l'unanimité

Certifiée conforme

En Mairie le 26 mars 2013

Le Maire

M.REPELLIN



++Département : ISERE
Arrondissement : GRENOBLE
Canton : FONTAINE / SEYSSINET

Envoyé en préfecture le 04/04/2013

Reçu en préfecture le 04/04/2013

Affiché le

SLOW

Ville de : SEYSSINET PARISET

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 25 mars 2013 – n° 021

L'an deux mil treize le 25 mars 2013 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SEYSSINET-PARISET étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de Marcel REPELLIN, Maire

En exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 30

La séance à été publique

Etaient présents :

Mmes et Mr ALLAMANNO, ALLAMANNO, BIGALLET, BLIN, BOMBINO, BOUSSARD, BRAUD, BROUZET, CHATAIN, FAURE, GAUTHIER, GONNET, GUGLIELMI, GUIGUI, JAULIN, LANCELON-PIN, LECCHINI, LISSY, LOVEIKO, MALLIER, OLYMPIEFF, PAULIN, PICCARRETA, QUANTIN, REPELLIN, ROSTAN, ROUESSARD, SPIRHANZL, TORNABENE,

Etaient absents et excusés :

Mmes et Mr CHAZELET, CHOPIN, COULOMB-MESSAGER, DINI, MECCA
Christophe CHOPIN donne pouvoir à Guillaume LISSY -
Isabelle CHAZELET donne pouvoir à Christine ALLAMANNO

Il a été procédé, conformément à l'article L. 121-14 du code des Communes, à l'élection de Secrétaires pris dans le sein du conseil ; Guy CHATAIN et Alain ROUESSARD ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été désignés pour remplir ces fonctions, qu'ils ont acceptés assistés de Pierre-Yves DROGUE, fonctionnaire territorial

OBJET : URBANISME

Acquisition de parcelles auprès du Conseil Général des parcelles AP86 et 107 (parties)

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en
Préfecture le :
et la publication le :

OBJET : URBANISME

Acquisition de parcelles auprès du Conseil Général des parcelles AP86 et 107 (parties)

Exposé :

Le rapporteur informe le Conseil Municipal qu'en 1989, la Commune a vendu à Monsieur Daniel GIORIA une maison d'habitation (ancienne gare du tramway), rue Eugène Bouchet. Cette cession était conditionnée par la rétrocession à Monsieur GIORIA d'une partie de la parcelle cadastrée AP 106 attenante après acquisition auprès du Département du terrain concerné.

Il convient de procéder à la formalisation des actes translatifs de propriété pour régulariser ce dossier. Le Conseil Général a proposé de céder à la Commune la totalité des parcelles AP 86 et 107, représentant une superficie de 7 325 m². Situées en zone N du PLU, celles-ci ont été évaluées à 3 000 € par France Domaine.

Le Conseil Général accepte de réduire l'assiette foncière à l'emprise strictement nécessaire à la déviation de la rue Eugène Bouchet et à la rétrocession convenue avec M. GIORIA, soit une surface de 1 130 m² sur la base du prix au m² établi par France Domaine, soit 462 €. Il est précisé qu'il s'agit d'une surface graphique qui sera déterminée précisément par le cabinet CEMAP après relevé sur le terrain et calage des plans.

Délibération :

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme du 26 février 2013,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente suivant les conditions énoncées ci-dessus et conformément aux documents établis par le cabinet CEMAP ainsi que tous les documents s'y rattachant.

VOTE : Pour à l'unanimité

Certifiée conforme

En Mairie le 26 mars 2013

Le Maire

M.REPELLIN



++Département : ISERE
Arrondissement : GRENOBLE
Canton : FONTAINE / SEYSSINET

Envoyé en préfecture le 04/04/2013

Reçu en préfecture le 04/04/2013

Affiché le

SLOW

Ville de : SEYSSINET PARISET

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 25 mars 2013 – n° 022

L'an deux mil treize le 25 mars 2013 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SEYSSINET-PARISET étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de Marcel REPELLIN, Maire

En exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 30

La séance a été publique

Etaients présents :

Mmes et Mr ALLAMANNO, ALLAMANNO, BIGALLET, BLIN, BOMBINO, BOUSSARD, BRAUD, BROUZET, CHATAIN, FAURE, GAUTHIER, GONNET, GUGLIELMI, GUIGUI, JAULIN, LANCELON-PIN, LECCHINI, LISSY, LOVEIKO, MALLIER, OLYMPIEFF, PAULIN, PICCARRETA, QUANTIN, REPELLIN, ROSTAN, ROUESSARD, SPIRHANZL, TORNABENE,

Etaients absents et excusés :

Mmes et Mr CHAZELET, CHOPIN, COULOMB-MESSAGER, DINI, MECCA
Christophe CHOPIN donne pouvoir à Guillaume LISSY -
Isabelle CHAZELET donne pouvoir à Christine ALLAMANNO

Il a été procédé, conformément à l'article L. 121-14 du code des Communes, à l'élection de Secrétaires pris dans le sein du conseil ; Guy CHATAIN et Alain ROUESSARD ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été désignés pour remplir ces fonctions, qu'ils ont acceptés assistés de Pierre-Yves DROGUE, fonctionnaire territorial

OBJET : URBANISME

Convention avec l'Etat et le Conseil Général relative à la mise à disposition et à la mise à jour du Plan Local d'Urbanisme de la commune

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en
Préfecture le :
et la publication le :

OBJET : URBANISME

Convention avec l'Etat et le Conseil Général relative à la mise à disposition et à la mise à jour du Plan Local d'Urbanisme de la commune

Exposé :

Le rapporteur informe le Conseil Municipal que L'Etat et le Conseil Général de l'Isère se sont engagés dans un projet de numérisation de tous les documents d'urbanisme à l'échelle du département. Comme pour le cadastre dont la numérisation est en passe d'être achevée, la connaissance des documents d'urbanisme présente un enjeu majeur pour l'ensemble des acteurs publics chargés de conduire les politiques d'aménagement du territoire.

Afin que ce travail soit pérennisé et utilisable par tous les acteurs du territoire, il est proposé de participer à la démarche en signant une convention qui acte la dématérialisation initiale entre l'Etat, le CG38 et la commune et la gestion des mises à jour futures réalisées par un des trois partenaires.

Délibération :

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme du 26 février 2013,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention relative à la mise à disposition et à la mise à jour du PLU numérisé avec le Département et l'Etat.

VOTE : Pour à l'unanimité

Certifiée conforme en Maire

Le 26 mars 2013

Le Maire

M.REPELLIN



++Département : ISERE
Arrondissement : GRENOBLE
Canton : FONTAINE / SEYSSINET

Envoyé en préfecture le 04/04/2013

Reçu en préfecture le 04/04/2013

Affiché le

SLOW

Ville de : SEYSSINET PARISET

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 25 mars 2013 – n° 023

L'an deux mil treize le 25 mars 2013 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SEYSSINET-PARISET étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de Marcel REPELLIN, Maire

En exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 30

La séance a été publique

Etaients présents :

Mmes et Mr ALLAMANNO, ALLAMANNO, BIGALLET, BLIN, BOMBINO, BOUSSARD, BRAUD, BROUZET, CHATAIN, FAURE, GAUTHIER, GONNET, GUGLIELMI, GUIGUI, JAULIN, LANCELON-PIN, LECCHINI, LISSY, LOVEIKO, MALLIER, OLYMPIEFF, PAULIN, PICCARRETA, QUANTIN, REPELLIN, ROSTAN, ROUESSARD, SPIRHANZL, TORNABENE,

Etaients absents et excusés :

Mmes et Mr CHAZELET, CHOPIN, COULOMB-MESSAGER, DINI, MECCA
Christophe CHOPIN donne pouvoir à Guillaume LISSY -
Isabelle CHAZELET donne pouvoir à Christine ALLAMANNO

Il a été procédé, conformément à l'article L. 121-14 du code des Communes, à l'élection de Secrétaires pris dans le sein du conseil ; Guy CHATAIN et Alain ROUESSARD ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été désignés pour remplir ces fonctions, qu'ils ont acceptés assistés de Pierre-Yves DROGUE, fonctionnaire territorial

OBJET : URBANISME

Autorisations données à la société ALTAREA COGEDIM et à l'OPAC38 de déposer des demandes de permis de construire sur l'îlot K du secteur central et Atelier III

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en
Préfecture le :
et la publication le :

OBJET : URBANISME

Autorisations données à la société ALTAREA COGEDIM et à l'OPAC38 de déposer des demandes de permis de construire sur l'îlot K du secteur central et Atelier III

Exposé :

Le rapporteur de la Commission rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation d'opérateurs pour l'aménagement de l'îlot K situé à l'angle des rues Bouchayer et Barbe et de l'atelier municipal n°3 désaffecté a été lancée à la fin de l'année 2012.

Un jury composé ad hoc vient de choisir l'équipe lauréate, à savoir la société ALTAREA COGEDIM et l'OPAC38 qui vont réaliser un programme mixte de logements et d'activités.

Les parcelles AC 87, 89, 90, 615, 616 et 632 composant le tènement seront cédées ultérieurement au promoteur privé et au bailleur social après réalisation d'un document d'arpentage par un géomètre et calage définitif du projet.

Délibération :

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Vu l'avis de la Commission Urbanisme en date du 26 février 2013

AUTORISE la société ALTAREA COGEDIM et l'OPAC38 à déposer des dossiers de demande de permis de construire sur l'îlot K du secteur central et le terrain supportant l'ancien atelier municipal n° 3 composés des parcelles de AC 87, 89, 90, 615, 616 et 632 avant que les ventes n'aient été consenties.

VOTE : Pour à l'unanimité

Certifiée conforme

En mairie le 26 mars 2013

Le Maire

M.REPELLIN



++Département : ISERE
Arrondissement : GRENOBLE
Canton : FONTAINE / SEYSSINET

Envoyé en préfecture le 04/04/2013

Reçu en préfecture le 04/04/2013

Affiché le

SLOW

Ville de : SEYSSINET PARISET

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 25 mars 2013 – n° 024

L'an deux mil treize le 25 mars 2013 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SEYSSINET-PARISET étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de Marcel REPELLIN, Maire

En exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 30

La séance a été publique

Etaients présents :

Mmes et Mr ALLAMANNO, ALLAMANNO, BIGALLET, BLIN, BOMBINO, BOUSSARD, BRAUD, BROUZET, CHATAIN, FAURE, GAUTHIER, GONNET, GUGLIELMI, GUIGUI, JAULIN, LANCELON-PIN, LECCHINI, LISSY, LOVEIKO, MALLIER, OLYMPIEFF, PAULIN, PICCARRETA, QUANTIN, REPELLIN, ROSTAN, ROUESSARD, SPIRHANZL, TORNABENE,

Etaients absents et excusés :

Mmes et Mr CHAZELET, CHOPIN, COULOMB-MESSAGER, DINI, MECCA
Christophe CHOPIN donne pouvoir à Guillaume LISSY -
Isabelle CHAZELET donne pouvoir à Christine ALLAMANNO

Il a été procédé, conformément à l'article L. 121-14 du code des Communes, à l'élection de Secrétaires pris dans le sein du conseil ; Guy CHATAIN et Alain ROUESSARD ayant obtenu la majorité des suffrages, ont été désignés pour remplir ces fonctions, qu'ils ont acceptés assistés de Pierre-Yves DROGUE, fonctionnaire territorial

OBJET : URBANISME

Autorisations données de déposer des demandes de permis de construire sur l'îlot i du secteur central

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en
Préfecture le :
et la publication le :

OBJET : URBANISME

Autorisations données de déposer des demandes de permis de construire sur l'îlot I du secteur central

Exposé :

Le rapporteur de la Commission rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation d'opérateurs pour l'aménagement de l'îlot I situé à l'angle des rues Lamartine et Victor-Hugo a été lancée en 2011.

Un jury composé ad hoc réuni le 31.01.2012 a classé les équipes ayant répondu, à savoir :

- * premier : le groupement Cofrafimmo -Tercelia
- * deuxième la société Urbiparc
- * troisième la société Sogelym Dixence

Ces projets ont été présentés en Commission Urbanisme du 27.03.2012

Les parcelles AD 715 et AD 761 composant le tènement seront cédées ultérieurement au promoteur privé après réalisation d'un document d'arpentage par un géomètre et calage définitif du projet.

Une négociation sur les modalités de mise en œuvre calendaires et financières de ces opérations a été entreprise avec les candidats.

Pour réduire les délais administratifs du montage du projet, et en particulier pouvoir lancer l'instruction des contraintes liées aux pipelines il est proposé d'autoriser le dépôt de permis de construire sur les parcelles communales avant que la vente n'ait été consentie.

Délibération :

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

AUTORISE la société Cofrafimmo Tercelia classée première à la consultation d'opérateurs, à déposer des dossiers de demande de permis de construire sur l'îlot I du secteur central composés des parcelles AD 715 et AD 761

CHARGE Monsieur le Maire de mener toute discussion avec les opérateurs en vue de réaliser un projet au mieux des intérêts de la commune

RAPPELLE que le projet de cession sera soumis ultérieurement au conseil municipal

VOTE : Pour 24
 Contre : 6

Certifiée conforme
En Mairie le 26 mars 2013
Le Maire
M.REPELLIN